

Le confinement et les enfants : Article d'opinion CODE - KiReCo

Si les effets immédiats et à long terme de la crise sanitaire et des mesures liées au confinement sur les enfants étaient prévisibles, force est de constater que **ces derniers n'ont pourtant pas été le visage de la crise... Et ce, alors que ce sont eux qu'elle frappe le plus durement et qui en payeront le prix fort à long terme.**

Conscient de cette réalité, le **tissu associatif belge** a fait preuve d'une grande réactivité face à cette crise des droits de l'enfant.

D'une part, pour faire face à l'**urgence sociale** en réorganisant le travail de première ligne à distance ; prodiguant informations, conseils, écoute et soutien aux jeunes et familles en situation de vulnérabilité sous diverses formes (entretiens téléphoniques, production de capsules vidéos, rédaction et diffusion de notes techniques, distribution de tracts, traductions de fiches informatives, appui administratif, etc.) et ciblant différents publics (familles, parents, jeunes, professionnels, etc.).

D'autre part, pour enjoindre et appuyer Ministres et Gouvernements à veiller à une **action concertée** pour faire face à la crise et à l'urgence sociale, incluant les considérations relatives à l'intérêt supérieur des enfants. Fortes de leur expertise thématique et/ou de terrain, de nombreuses organisations ont en effet adressé leurs recommandations aux autorités et proposé leur soutien.

Enfin, pour **anticiper les difficultés à venir et préparer l'avenir**, des initiatives ont également été entreprises : suivi du plaidoyer et de l'appui auprès des pouvoirs publics ; capitalisation des leçons apprises et des nombreuses initiatives du secteur ; publications de recommandations pour que les enfants soient davantage pris en considération et mieux protégés des effets à plus long terme de la crise, voire d'une future crise en sont quelques exemples.

Concernant les réponses gouvernementales, la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) et son homologue flamand, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KiReCo), sont extrêmement préoccupées de la place qui a été et est accordée aux enfants dans la gestion de la crise du COVID-19 et rappellent que, quel que soit le contexte ou le degré d'urgence des décisions à prendre, **l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.**

Les pendants de ce principe fondamental sont **les droits à l'information et à la participation** qui constituent eux aussi des outils essentiels pour mener une politique cohérente et respectueuse des droits de l'enfant. Or le manque regrettable de communication (officielle) directement adressée aux enfants, dans un langage et un format adaptés aux différents degrés de maturité est à décrier. De plus, les défis restent toujours aussi nombreux pour garantir une participation des enfants éthique, efficace et durable aux décisions qui les concernent.

Pour ces raisons, la CODE et la KiReCo, enjoignent (à nouveau) les gouvernements à prendre des mesures pour garantir les droits des enfants à la santé physique et mentale, à un niveau de vie suffisant, à la protection, à la participation, à l'éducation ou encore aux loisirs. De par leur rôle de veille de la bonne application en et par la Belgique de la Convention internationale des droits de l'enfant, nos coordinations sont particulièrement vigilantes aux violations des droits de l'enfant causées par la crise et font front pour dénoncer les situations de vulnérabilité et les inégalités sociales créées et renforcées par ce contexte particulier.

Aussi, enjoignons-nous les autorités communautaires, régionales et fédérales à

- Faire de l'intérêt supérieur de l'enfant une considération primordiale dans toutes les décisions prises et à prendre à court, moyen et long termes ;
- Garantir aux enfants et aux jeunes, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, leur droit à la participation dans toutes les décisions les concernant ;
- Veiller à adresser directement aux enfants et aux jeunes, dans un format et un langage adaptés, les informations relatives à la crise sanitaire et à ses effets sur leurs droits, ainsi que les communications officielles concernant sa gestion ;
- Accorder une attention particulière aux familles et aux enfants en situation de vulnérabilité dans la gestion de la crise et de la stratégie de sortie.